



COMITE de DIRECTION



Réunion du : Lundi 26 février 2024

Présidente : Mme Evelyne BAUDUIN -

Présents : MM. Richard RATAJCZAK – Gérard DEBONNE – Bernard DEJARDIN – Alain DELHAYE – Denis LAMORILLE – Didier CLAY – Pascal WATEL – Francis LEYVAL – Jean DENEUVILLE – Daniel SION – Chouki BELLA – Serge PAUCHET – Marc TINCHON -

Assistent : Mme Sylvie PAYAGE, Directrice administrative -
M. Henry MACIUSZCZAK – Président de la CAA –

Excusés : Mmes Micheline GOLAWSKI – Delphine BRESA – Nathalie COCKENPOT -
MM Serge HERMAN – Makhloufi REBATTACHI; CTD -

Absent : M. Gaël MOLLET –

✓ Approbation du PV de la réunion du **29 Janvier 2024** par envoi électronique à l'ensemble des membres présents et paru le **3 février 2024** dans Hebdo Foot Artois n° 869.

✓ Le Comité Directeur enregistre la démission pour raisons personnelles de **Monsieur Eric GOOSSENS**.

AGENDA

1 mars : Commission de discipline

2 mars : Formation de dirigeants à BAPAUME

4 mars : Formation aux gestes qui sauvent à LA COUTURE

7 mars : Bureau de l'Amicale des éducateurs

8 mars : Commission de discipline

14 mars : Commission des arbitres

15 mars : Commission de discipline - Cours aux arbitres filière ligue

19 mars : Soirée des clubs accueillants à HERSIN

20 mars : Formation aux gestes qui sauvent à HINGES - Commission des coupes seniors

22 mars : Commission de discipline

23 mars : Préparation finale U13 Pitch (éducateurs)

29 mars : Commission de discipline - Cours aux arbitres filière ligue

30 mars : Formation aux gestes qui sauvent à ROUVROY

3 avril : Formation aux gestes qui sauvent à VIOLAINES

✓ Le Comité Directeur apporte son soutien plein et entier à **Monsieur Pierrick LEMAIRE**, arbitre du district et victime d'une lâche agression à la suite du match de D3 entre Wingles (b) et Annay et lui souhaite un rapide rétablissement à la suite de ce traumatisme.

Il fait confiance à la commission de discipline pour sanctionner comme il se doit le ou les auteurs de cette agression.

Par ailleurs il prend acte de la décision, à titre conservatoire, de la remise du match de D4 Souchez – Annay prévu le **3 mars 2024**.

DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

- Sur proposition du Président de la CAA et du représentant élu des arbitres, les dispositions du texte repris en annexe, seront appliquées par les arbitres lors de toute rencontre organisée par le district.
- Soirée de fin de saison de la LFHF qui se déroulera le samedi 22 juin 2024 à Artois Expo. Dans le respect des critères imposés, sont désignés :

Monsieur André SOJKA

Madame Nathalie MARIN

- Après consultation de la commission des finances, il est décidé d'attribuer lors de l'assemblée générale du district, aux clubs présents une tablette

Par ailleurs du matériel informatique de remplacement et du matériel servant à dynamiser les finales de coupes sera acquis pour un coût total d'environ 38 000€.

- Pour la journée des bénévoles organisée par la FFF, sur les 50 demandes reçues des clubs, 17 candidatures ont été retenues :

US ABLAIN - CS PERNES - SC FOUQUIERES - RC BOURS - US NOYELLES SOUS LENS - ES LABEUVRIERE - EC MAZINGARBE - FC RICHEBOURG - US MONCHY AU BOIS – FA ARRAS et FC BOUVIGNY.

10 candidatures sont en attente en cas de désistement

- Les membres suivants ont été validés pour compléter les commissions

Appel disciplinaire :

Madame Marion CERER (Ablain)

Monsieur Philippe JACOB (Ecourt)

Monsieur Olivier FLORENT (Anzin)

Nouvelles pratiques :

Monsieur Sébastien PARENT (FCH Lens)

Monsieur Thomas HASBROUCK (La Couture)

LE POINT DES COMPETITIONS

Championnats seniors

- D1 à D3 : 12 journées ont été jouées
- D4 : 10 journées jouées
- D5 à D7 : 7 journées jouées
- 2 journées de remise générale sont programmées
- Des remises partielles sont prévues le **17 mars**, les **samedi et lundi de Pâques** ainsi que les **1^{er} et 8 mai**.
- Les dernières remises partielles seront jouées en semaine.
- Les forfaits généraux des équipes suivantes ont été enregistrés : US CROISETTE (b) – AJ RUITZ (c) et FC ATREBATE (c).

Championnats jeunes

- 2 journées de remise générale sont programmées. Les D1 et D2 ne comptent qu'une seule journée de retard.
- A noter le forfait général en U14 D1 du STADE HENINOIS.
- Le **30 mars** les rencontres auront lieu à **14 heures**.

Foot animation

- En U13 les D1 ont joué tous leurs matches, les D2 à D4 comptent 2 journées en retard.
- En U11 la 2^{ème} phase a débuté.

Autres championnats

- En féminines à 8, on compte une journée remise pour les 4 groupes et une autre journée pour les groupes C et D.

- Chez les vétérans, 2 journées ont été remises sachant qu'à 8, 4 journées ont été jouées et à 11, 5 journées.
- En futsal, tant en D1 qu'en D2, 11 rencontres ont été jouées. En vétérans 7 équipes sont engagées et 2 journées ont été disputées.

Coupes seniors

- Les rencontres sont prévues les **10 et 17 mars**, avec une mise à jour à Pâques. Les qualifiés seront connus sauf pour la coupe Plateau pour laquelle il reste 30 qualifiés.
- Tirage des ¼ de finales et ½ finales de coupes
Sur proposition de la Commission des coupes, le tirage au sort aura lieu à MONCHY au BOIS le **11 avril à 18 heures30**. Ce tirage concernera toutes les coupes à l'exception de la coupe Plateau dont les qualifiés ne seront pas encore connus.

Coupes jeunes

- Pour les coupes d'Artois en U18, U16 et U15 les 8 qualifiés seront connus après l'ajustement prévu le **9 mars**.
- En U15 à 8 le second tour est programmé à **Pâques**.
- Pour les coupes Lebas et Pouilly, les qualifiés seront connus à l'issues des matches prévus à **Pâques**.

Coupes féminines

- Les 1/8 de finales sont prévues à **Pâques**.

FORMATIONS AUX GESTES QUI SAUVENT

Le calendrier des formations figure dans l'agenda ci-dessus. Sur chaque site sont prévues 2 séances d'une heure trente. L'organisation de ces réunions est confiée à **Francis LEYVAL** et **Sylvie BRUNET**.

FESTIVAL PITCH

La finale se déroulera au Stade L Lagrange à LENS le **6 avril** et sera organisée par le FCH LENS. Seize équipes masculines et 8 équipes féminines y participeront pour qualifier 3 équipes chez les garçons et 2 équipes chez les filles pour la finale régionale.

Les qualifiées en féminines ne sont pas encore connus ; par contre la compétition masculine réunira les équipes de :

OS AIRE – FA ARRAS - CS AVION - STADE BÉTHUNE - US BIACHE – CAR. BILLY MONTIGNY- ES BULLY – UC DIVION - UAS HARNES - ESD ISBERGUES - RC LENS - US NOYELLES SOUS LENS - ES ST LAURENT - SC ST NICOLAS - US VERMELLES - US VIMY -

E COUPE DE FRANCE

Les 2 qualifiés du district pour la finale régionale sont :

Sébastien PARENT du FCH LENS

Alexis OBIN de l'US VIMY

PEF ET ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Le binôme composé d'un technicien et d'un élu auditionne les clubs ayant pratiqué un autodiagnostic sachant 57 clubs sont concernés par le label jeunes, 26 autres par le label jeunes féminines et 11 par le label jeunes futsal.

INFORMATIONS DIVERSES

Licenciés : Le district compte 42 957 licenciés soit une augmentation de 6,91% par rapport à la saison 2022 – 2023.

Clubs débiteurs : au **31 décembre** le total des sommes encore dues par les clubs débiteurs était de 3 192€.

Au **26 février**, l'arrêté des comptes fait apparaître une somme restant à encaisser de 18 379€, sachant que 13 clubs sont endettés à plus de 300€.

- Le contenu des formations arbitres et arbitres assistants de club a été fourni par la FFF, mais on peut regretter qu'il n'existe toujours pas de licence spécifique pour les arbitres et arbitres assistants de club.
- Une plateforme d'alerte est en accès libre sur le site de la FFF. Elle répercute dans les districts concernés les dossiers. A ce jour deux dossiers nous ont été soumis.
- De nouvelles règles visant à assurer une plus grande sécurité des sites internet vont être mises en place prochainement, la date initiale ayant été reportée.
- L'inauguration du centre **Fernand DUCHAUSSOY** à AMIENS aura lieu le **19 avril 2024**.
- L'assemblée Générale d'automne de la ligue aura lieu le **28 septembre** à Artois Expo

✓ Date du Prochain Comité Directeur : **le 8 avril 2024 à 18 heures 15**.

✓ L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à **20 heures 45**.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN



Le Secrétaire général :
Richard RATAJCZAK.





GESTION DES INCIVILITÉS ET IMPACTS SUR L'ISSUE DU MATCH

Le Comité Directeur du District et la Commission de l'Arbitrage ont décidé la mise en place d'une procédure pour l'arrêt d'un match afin de permettre aux arbitres de se protéger contre les atteintes à leurs intégrités physiques et morales.

LA PROCEDURE :

En cas d'incidents, l'arbitre **interrompt** le match pour consulter d'abord les officiels du match (délégué, arbitres-assistants, observateur), puis les responsables d'équipes (entraîneurs, capitaines) **pour les mettre face à leurs responsabilités**.

Il donnera le **coup de sifflet final** en cas d'incidents très graves ou de répétitions d'incidents après une première interruption.

Tout cas d'interruption temporaire ou arrêt définitif de la rencontre sera stipulé sur la feuille de match (**observation d'après matchs obligatoire**) et les détails dans un rapport complémentaire à la Commission de Discipline (contexte, nom des joueurs et/ou dirigeants impliqués, spectateur identifiés ou non, etc.).

INTERRUPTION AVEC REPRISE DU JEU :

- 1) Si l'arbitre subit des **insultes dégradantes/humiliantes** ou est **diffamé avec insistance par le public** ;
- 2) Si le **comportement des joueurs ou des officiels d'équipe devient trop agressif** au point que l'arbitre ne puisse poursuivre sereinement la rencontre ;
- 3) S'il y a des **lancements de pétards ou d'engins pyrotechniques** sans mettre en danger des personnes ;



L'arbitre interrompt la rencontre temporairement par un coup de sifflet puis réunit dans son vestiaire, par l'intermédiaire du délégué, les responsables des deux équipes (entraîneurs, capitaines, délégué et éventuellement le Président) pour les mettre face à leurs responsabilités.

ARRÊT DÉFINITIF DU MATCH :

- 1) Si les clubs refusent de coopérer malgré une **1ère interruption temporaire** évoquée dans le cadre ci-dessus ou si les incidents se poursuivent ;
- 2) Si l'arbitre est **intentionnellement agressé physiquement** :
 - Menaces avec objets, coup, crachat, coup de tête (ou front contre front), gifle ou claque, jet d'objets visant ou atteignant l'arbitre (ex : ballon ou bouteille...), prise à la gorge ou au cou, bousculade ;
- 3) Si l'arbitre est **violemment menacé, lui, ses proches ou ses biens** :
 - Exemples : menaces de mort : la personne est très agressive en proférant des termes très violents accompagnés ou non de gestes significatifs (ex : doigts balayant la gorge...) menaçant gravement l'arbitre ou les membres de sa famille ; atteinte aux biens (je vais te casser ta voiture ou brûler ta maison), etc. ;
- 4) Si un arbitre officiel entend des **insultes racistes ou discriminatoires** ;
- 5) S'il y a des **lancements des pétards ou d'engins pyrotechniques** qui mettent en danger les acteurs du match ou toute autre personne ;



L'arbitre arrête définitivement la rencontre et réunit dans son vestiaire, par l'intermédiaire du délégué, les responsables des deux équipes (entraîneurs, capitaines, délégué et éventuellement le Président) pour leur expliquer les raisons de l'arrêt DÉFINITIF de la rencontre.



En cas de menaces sérieuses il appelle les forces de l'ordre (17) et reste dans son vestiaire en attendant leur arrivée.

Validé par le Comité Directeur et la Commission des Arbitres du District Artois
Le 26 février 2024